



INFORMATIONS : Remboursements en cas d'annulations

DATE : 24.03.2020

Cher chefs et IST,

Comme on a reçu beaucoup de demandes concernant les remboursements des acomptes recevez ici les informations définitives.

Le premier acompte ne sera remboursé pour personne, comme déjà annoncé.

Les scouts qui décident **avant le 15.04.2020** de ne pas participer au Jamboree **et pour lesquelles on a trouvé un nouveau participant, chef ou IST** reçoivent le remboursement du deuxième acompte à hauteur de :

- 500euro pour les participants et les chefs
- 250euro pour les IST

Les scouts qui décident **avant le 15.04.2020** de ne pas participer au Jamboree **et pour lesquelles on n'a pas trouvé un nouveau participant, chef ou IST** reçoivent le remboursement du deuxième acompte à hauteur de :

- 250euro pour les participants et les chefs
- 125euro pour les IST

Les scouts qui décident dès le 15.04.2020 de se désinscrire du Jamboree Européen ne reçoivent aucun remboursement. Toute annulation doit être notifiée au plus vite par écrit à l'adresse e-mail suivante : ej2020@sil.lu

Ces décisions ont été prise à cause du fait qu'il y a actuellement plusieurs frais à payer avant le camp. De plus l'argent des inscriptions a été déjà envoyé vers la Pologne qui ne renversent plus les acomptes.

Merci pour votre compréhension,

« TIME TO ACT ! »

Äre CMT vum Lëtzebuenger Contingent